

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Mars 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le neuf mars deux mille vingt deux, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – JALLET Jean-Philippe – MARTIN Bernard - FAYET Noël – CHERVIN Nicole - GUILLON Frédéric - GUILLON Fabien - HERAULT Isabelle - LOUSTALNIAU Jordan lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : FONTAINE Joël à JALLET Jean-Philippe et QUIRIJNS Floor à PUJOS Henri

Secrétaire de séance : GUILLON Frédéric

Le Procès-verbal de la précédente est adopté à l'unanimité.

Une précision est apportée sur le contenu de la délibération n° 05 en date du 02 Février 2022 ayant pour objet « Avenir de l'école » ; il convient de lire : *Monsieur le Maire rend compte, à l'assemblée, d'un entretien en date du 28 Janvier 2022 entre M. l'Inspecteur de l'inspection académique, M. le Maire de SAINT-LEON, Mme le Maire de LIERNOLLES et lui-même, relatif à l'avenir des écoles du regroupement pédagogique intercommunal LIERNOLLES/SAINT-LEON/SORBIER.*

COMPTE DE GESTION 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

AFFECTATION DU RESULTAT « budget assainissement »

Le Conseil Municipal, souhaitant obtenir des informations complémentaires sur les comptes, décide de reporter la question à la prochaine séance.

COMPTE DE GESTION « budget principal »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2021, déclare que le compte de gestion du « budget principal » du Receveur n'appelle ni observation ni réserve.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 « budget principal »

Le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2021 du budget principal établi par le Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 59 547.99 E	Report :	- 25 605.35 E
Dépenses :	- 164 760.12 E	Dépenses :	- 108 871.44 E
Recettes :	+212 796.82 E	Recettes :	+ 254 941.75 E
Résultat :	+107 584.69 E	Résultat :	+ 120 464.96 E
		Restes à réaliser :	- 141 070.00 E

Résultat de clôture : + 86 979.65 E

AFFECTATION DU RESULTAT « budget principal »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 au budget 2022.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer le taux des taxes locales pour l'année 2022.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REDEVANCE

Le Conseil Municipal adopte le nouveau montant de la redevance « assainissement collectif », pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, comme suit :

- Forfait : 22 €
- M3 d'eau : 1.05 €.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS DE COMMISSIONS

1. VOIRIE

Il est décidé de prévoir la réalisation de fossés (environ 1 km) et la poursuite de la réparation des chemins (avec du caillou).

2. TOURISME

Il est décidé l'achat d'une pompe de puits immergée pour l'arrosage des fleurs, la peinture des sanitaires de l'aire de jeux et l'organisation d'une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants le vendredi 03 juin à 18 heures à la salle polyvalente (ouverte à tous les habitants de la commune).

ACHAT MATERIEL DE VOIRIE

Le Conseil Municipal décide l'inscription de la somme de 5 000 € au budget 2022 pour le renouvellement du matériel de voirie.

SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal arrête la liste des bénéficiaires de subvention au titre de l'année 2022.

PARTICIPATION 2022 – CENTRE SOCIAL JALIGNY- NEUILLY

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au Centre social de Jaligny / Neuilly avec le versement d'une cotisation annuelle dédiée au financement de l'animation globale et à la participation liée à l'accueil de loisirs pour un montant de 883.24 €.

ELECTIONS – COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE

Le Conseil Municipal constitue les bureaux de vote des scrutins des 10 et 24 avril 2022 (élections présidentielles) et des 12 et 19 juin 2022 (élections législatives).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte qu'une déclaration de vacance de poste a été faite auprès du Centre de gestion de l'Allier pour l'emploi d'adjoint technique et une offre d'emploi déposée pour le recrutement d'un agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural.

Fait à SORBIER, le 10 Mars 2022

Le Maire,
PUJOS Henri

